

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

Version 6.4  
Date de révision 09.11.2025  
Date d'impression 10.11.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Ivabradine hydrochloride

Code Produit : SML0281

Marque : Sigma

No REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement ou le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement.

No.-CAS : 148849-67-6

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Fabrication de substances

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Sigma-Aldrich Chemie GmbH  
Industriestrasse 25  
CH-9471 BUCHS

Téléphone : +41 81 755 2511

Fax : +41 81 756 5449

Adresse e-mail : technischerservice@merckgroup.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence : +41 43-508-2011 (CHEMTREC)  
+41 44-251-5151 (Tox-Zentrum)  
145(Tox Info Suisse)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence :

#### **Prévention:**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

#### **Intervention:**

P391 Recueillir le produit répandu.

#### **Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Étiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : aucun(e)

Conseils de prudence : aucun(e)

Informations : aucun(e)

Additionnelles sur les Dangers

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance : 3-[3-[[[(7S)-3,4-Dimethoxybicyclo[4.2.0]octa-1,3,5-trien-7-yl]methyl]methylamino]propyl]-1,3,4,5-tetrahydro-7,8-dimethoxy-2H-3-benza

No.-CE : 638-798-3

### Composants

| Nom Chimique                | No.-CAS<br>No.-CE        | Concentration (%<br>w/w) | Facteur M, SCL,<br>ATE |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------|
| Ivabradine<br>hydrochloride | 148849-67-6<br>638-798-3 | >= 90 - <= 100           |                        |

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau.  
Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), en cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/cet mélange.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                                        |                                                                                          |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Combustible.                                                                           |
|                                                        | En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses. |
| Produits de combustion dangereux                       | : Oxydes de carbone                                                                      |
|                                                        | Oxydes d'azote (NOx)                                                                     |
|                                                        | Chlorure d'hydrogène gazeux                                                              |

## 5.3 Conseils aux pompiers

|                                                     |                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.                                                                                                               |
| Information supplémentaire                          | : Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.<br>Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. |

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                           |                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Précautions individuelles | : Conseil pour les non-secouristes:<br>Eviter l'inhalation des poussières.<br>Assurer une ventilation adéquate.<br>Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste. |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

|                                                   |                                                    |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------|

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Méthodes de nettoyage | : Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus.<br>Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10).<br>Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination.<br>Nettoyer. Eviter la formation de poussière. |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sigma- SML0281

Page 4 de 13

The life science business of Merck operates as MilliporeSigma in the US and Canada



Mesures d'hygiène : Enlever tout vêtement souillé. Se laver les mains après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Bien fermé. A l'abri de l'humidité.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 11, Solides combustibles

Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver dans un dessicateur.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).  
Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 480 min  
Épaisseur du gant : 0,11 mm  
Indice de protection : Contact total  
Fabricant : KCL 741 Dermatril® L

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 480 min  
Épaisseur du gant : 0,11 mm  
Indice de protection : Contact par éclaboussures  
Fabricant : KCL 741 Dermatril® L

Remarques : Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité

que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

Protection respiratoire : nécessaire en cas de formation de poussières.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre : Filtre de type P1  
recommandé:

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseil : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : solide

Couleur : Donnée non disponible

Odeur : Donnée non disponible

Point de fusion : Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de : Donnée non disponible

décomposition

pH : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : non

Vitesse de combustion : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 505,05 g/mol

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Valable généralement pour les matières et les mélanges organiques combustibles : En cas de répartition fine en suspension dans l'air, il existe en règle générale une possibilité d'explosion de poussière.

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Sigma- SML0281

Page 7 de 13

The life science business of Merck operates as MilliporeSigma in the US and Canada



Réactions dangereuses : Possibilité de réactions violentes avec :  
Oxydants forts

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : aucune information disponible

#### 10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### **Toxicité aiguë**

DL50 Oral(e) - Rat - 840 mg/kg

Inhalation: Donnée non disponible

Dermale: Donnée non disponible

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Donnée non disponible

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Donnée non disponible

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible

##### **Cancérogénicité**

Donnée non disponible

##### **Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire au fœtus.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Coeur

##### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

#### 11.2 Information supplémentaire

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

##### **Produit:**

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission



(EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.  
A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **Ivabradine hydrochloride:**

Toxicité pour les poissons : NOEC: 10 mg/l  
(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 64 jr  
Remarques: (Fiche de données de sécurité extér.)  
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance  
suivantes : 3-[3-[[[(7S)-3,4-  
Dimethoxybicyclo[4.2.0]octa-1,3,5-trien-7-  
yl]methyl]methylamino]propyl]-1,3,4,5-tetrahydro-7-  
hydroxy-8-methoxy-2H-3-benzazepin-2-one Cette  
valeur est indiquée par analogie aux substance  
suivantes : Ivabradine hydrochloride

Toxicité pour la daphnie : NOEC: 1,58 mg/l  
et les autres invertébrés Durée d'exposition: 21 jr  
aquatiques (Toxicité Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
chronique) Remarques: (Fiche de données de sécurité extér.)  
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance  
suivantes : 3-[3-[[[(7S)-3,4-  
Dimethoxybicyclo[4.2.0]octa-1,3,5-trien-7-  
yl]methyl]methylamino]propyl]-1,3,4,5-tetrahydro-7-  
hydroxy-8-methoxy-2H-3-benzazepin-2-one Cette  
valeur est indiquée par analogie aux substance  
suivantes : Ivabradine hydrochloride

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le : Ce produit n'est associé à aucun effet  
milieu aquatique écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des  
milieu aquatique effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les déchets doivent être éliminés conformément à l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED; RS 814.600), à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD; RS 814.610) et à l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1). Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR** : UN 3077

**IMDG** : UN 3077

**IATA** : UN 3077

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Ivabradine hydrochloride)

**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

|             |                                                                                    |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------|
|             | N.O.S.<br>(Ivabradine hydrochloride)                                               |
| <b>IATA</b> | : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.<br>(Ivabradine hydrochloride) |

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|             | Classe | Risques subsidiaires |
|-------------|--------|----------------------|
| <b>ADR</b>  | : 9    |                      |
| <b>IMDG</b> | : 9    |                      |
| <b>IATA</b> | : 9    |                      |

### 14.4 Groupe d'emballage

|                                                  |                                                             |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <b>ADR</b>                                       |                                                             |
| Groupe d'emballage                               | : III                                                       |
| Code de classification                           | : M7                                                        |
| Numéro d'identification du danger                | : 90                                                        |
| Étiquettes                                       | : 9                                                         |
| Code de restriction en tunnels                   | : (-)                                                       |
| <b>IMDG</b>                                      |                                                             |
| Groupe d'emballage                               | : III                                                       |
| Étiquettes                                       | : 9                                                         |
| EmS Code                                         | : F-A, S-F                                                  |
| <b>IATA (Cargo)</b>                              |                                                             |
| Instructions de conditionnement (avion cargo)    | : 956                                                       |
| Instruction d' emballage (LQ)                    | : Y956                                                      |
| Groupe d'emballage                               | : III                                                       |
| Étiquettes                                       | : Class 9 - Miscellaneous dangerous substances and articles |
| <b>IATA_P (Passager)</b>                         |                                                             |
| Instructions de conditionnement (avion de ligne) | : 956                                                       |
| Instruction d' emballage (LQ)                    | : Y956                                                      |
| Groupe d'emballage                               | : III                                                       |
| Étiquettes                                       | : Class 9 - Miscellaneous dangerous substances and articles |

### 14.5 Dangers pour l'environnement

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| <b>ADR</b>                     |       |
| Dangereux pour l'environnement | : oui |
| <b>IMDG</b>                    |       |
| Polluant marin                 | : oui |

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Marquage matières dangereuses pour l'environnement nécessaire( 2.2.9.1.10 ADR, Code IMDG 2.10.3) pour les emballages simples et les emballages intérieurs déballages combinés de marchandises dangereuses> 5 l pour les liquides ou> 5 kg pour les solides.  
Paquets plus petits ou égaux de 5 kg/L, biens de la classe 9 non dangereux

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des :  
risques liés aux produits chimiques Non applicable  
(ORRChim, SR 814.81)

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable  
préoccupantes candidates en vue d'une  
autorisation (Article 59).

Composés organiques : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés  
volatils organiques volatils (VCOV)  
pas de taxes des COV

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes

pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.  
Copyright 2025 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

La marque présente en en-tête et/ou en pied de page de ce document peut différer visuellement de celle figurant sur le produit acheté, car nous sommes en phase de mise en œuvre de notre nouvelle marque. Cependant, toutes les informations dans le document qui concernent le produit demeurent inchangées et correspondent au produit commandé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter [mlsbranding@sial.com](mailto:mlsbranding@sial.com).  
CH / FR